

LE LEGS EN DUO
UNE FORMULE GAGNANT-GAGNANT

Léguer
à d'autres
« de la vie »
par un
testament
solidaire.
Y avez-vous
déjà pensé ?

Le Renivaux Asbl

CONTACT

0472 42 18 97
emilie.payon@renivauxasbl.be
Contact : Emilie Payon

ADRESSE

Rue de Renivaux 25A
1340 Ottignies

RENIVAUXASBL.BE





À propos du Renivaux Asbl

Le Renivaux est un service résidentiel d'accueil et d'accompagnement pour 25 personnes adultes en situation de handicap sévère et profond. Il s'agit d'adultes qui ne peuvent s'intégrer de leur propre force dans la vie sociale.

Merci de nous soutenir et nous aider à prendre soin de ceux qui nous sont confiés au Renivaux.

Grâce au legs en duo, vous pouvez ainsi donner du sens à la transmission de votre patrimoine !

Vous n'avez pas d'héritier direct ou sans désavantager votre héritier testamentaire, vous pouvez nous aider avec « un legs en duo ».

UN LEGS EN DUO, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Par définition, le legs en duo est un dispositif de succession qui permet, par testament, de gratifier de manière avantageuse, à la fois ses nièces, neveux, amis ou toutes personnes qui ne sont pas directement héritières et une association caritative, toute association ayant forme d'Asbl comme Le Renivaux.

AVANTAGEUX ?

Oui parce que les personnes qui héritent ainsi reçoivent un legs net, dispensé de toute taxation, et l'Asbl reçoit un legs à la condition de payer tous les droits de succession (les siens et ceux du/des héritiers testamentaires) à un taux très favorable. C'est prévu par la loi.

Ainsi, deux personnes bénéficient d'un legs d'un même montant : l'une, **héritière testamentaire**, reçoit son legs exempt de tout droit et l'autre, l'Asbl bénéficiaire, reçoit un legs grevé des droits de succession fixés (sur son legs et sur le legs d'un montant identique de l'héritier testamentaire) à un taux très favorable (7% max).

N'hésitez pas à consulter
Le Guide des dons legs et
donations.



dons-legs.be

**C'est une
formule
gagnant-
gagnant**